

COMMUNE
DE
VIEUX-FORT



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 09 octobre 2025

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la
délibération

2025-34

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ Héric, Maire

Présents : MM. (1) ANDRÉ Héric, BOURGEOIS Gladys, DELANNAY-MALESPINE Rosie, MICHINEAU Magloire, TALBOT Rudia, BOURGEOIS Charles, MONTHOUEL Claudine, RÉNIA-BOURGEOIS Kessy, CASTELNEAU Carole, RÉNIA-DELANNAY Marlène, PLANTIER Rolland, DAVID SAMUEL Linda

Excusés : MM. (1) RENIA Anselme (Procuration donnée à Madame MONTHOUEL Claudine), RÉNIA Olivier (Procuration donnée à Madame RÉNIA-BOURGEOIS Kessy), CARRIÈRE Ruddy, MARCIN Jennifer (Procuration donnée à Madame DAVID SAMUEL Linda)

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le 17/10/2025

A VIEUX-FORT

Le 09 octobre 2025

Le Maire,
(Signature)



Absents : MM. (1), GÉLARD Didier, BOURGEOIS Dylan, DELANNAY Célia,

OBJET : Patronage du Grand prix de la Banane du Grand Sud Caraïbe

(2) Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Vieux-Fort avait été sollicitée par l'Association Rayon d'Argent pour accueillir un départ d'une étape dans le cadre du Grand Prix de la Banane du Grand Sud Caraïbe, le 29 mars 2025.

Le patronage de cette étape par la commune était conditionné par le versement d'une participation financière de Trois mille euros (3000,00 €) et la mise en place de logistique.

Il informe qu'il avait donné son accord pour cette manifestation qui s'est tenue le 29 mars 2025.

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

Vu la nécessité de régler la participation financière de la commune à l'Association Rayon d'Argent pour le patronage de ce départ d'étape du Grand Prix de la Banane du Grand Sud Caraïbe, Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil d'approuver ce patronage ;

Il invite le conseil à bien vouloir en délibérer.

Considérant la nécessité de régler la somme due à l'association Rayon d'Argent par l'engagement du Maire pour le patronage d'un départ d'une étape dans le cadre du Grand Prix de la Banane du Grand Sud Caraïbe, le 29 mars 2025 ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé du Maire, après délibération, à la majorité des membres présents, pour 3 voix contre,

DÉCIDE

1°) D'approuver le patronage par la ville du départ d'une étape dans le cadre du Grand Prix de la Banane du Grand Sud Caraïbe, couru le 29 mars 2025 ;

2°) D'approuver le versement à l'association Rayon d'Argent d'une Participation de Trois Mille euros (3000,00 €) ;

3°) D'imputer cette dépense à l'article 65-65748-326 du budget 2025 de la commune DE DONNER tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision ;

4°) De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision ;

5°) De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 3

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de
MM. PLANTIER Rolland, DAVID SAMUEL Linda

Pour expédition conforme :

Le Maire,



Héric ANDRÉ. /

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT).